

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 709-11

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 709-11

**Règlement 709-11 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin
d'encadrer l'entretien des constructions**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, a adopté le projet de règlement 709-11 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le 16 juin 2024 à 19 h en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et la greffière des Services juridiques et greffe expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de résolution :**
Encadrer l'entretien des constructions.

Article 1 :

- Prévoir qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'une construction de veiller à son entretien;
- Assurer que toute construction soit protégée adéquatement des intempéries;
- Préciser les obligations d'entretien et de protection d'un bâtiment;
- Permettre d'intervenir de façon précise auprès de propriétaires qui négligent l'entretien de leur construction.

ET

Article 2 :

- Adapter le titre aux nouveaux termes utilisés dans l'article;
- Ajouter le principe de vétusté aux autres principes.

ET

Article 3 :

- Préciser que les travaux pour terminer ou réparer une construction doivent être conformes à la réglementation en vigueur;
- Prévoir la méthode d'intervention lorsqu'un fonctionnaire désigné constate une situation d'inachèvement, d'abandon, de délabrement ou de vétusté d'une construction;

Zones concernées : Tout le territoire.

4. Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 3 juin 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 3 juin 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 3 juin 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA